CONSEIL DE CABINET DU I2 MAI I940 A I5,I5 HEURES.

-:-:-:-

N° 34

o
o o

Tous les Ministres sont présents.

o
o o

EXPOSE DE LA SITUATION MILITAIRE.

Le Lieutenant-Général DENIS, Ministre de la Défense Nationale, fait rapport au sujet de la situation militaire. Il signale notamment que des trains d'évacués ont été mitraillés par l'ennemi.

Le Conseil prie M. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur de tenir l'Ambassadeur des Etats-Unis au courant de ces faits.

o
o o

EVACUATION DE LA REGION DE BREDA.

M. PIERLOT, Premier Ministre, signale au Conseil que les autorités néerlandaises lui ont demandé l'autorisation d'évacuer vers la Belgique, la population de la région de Breda. M. le Premier Ministre a répondu affirmativement à cette demande, à la condition toutefois que l'évacuation en question se fasse aux risques et périls des intéressés.

Le Conseil marque son accord à ce sujet.

o
o o

EVACUATION DES POPULATIONS CIVILES.

M. JASPAR, Ministre de la Santé Publique, fait rapport au Conseil au sujet des mesures qu'il a prises en vue d'assurer l'évacuation des populations civiles vers la France. 40.000 réfugiés ont, dès à présent, passé la frontière. M. le Ministre de la Santé Publique se plaint, d'autre part, de ce que l'administration de son département se montre, dans les circonstances présentes, en dessous de sa tâche.

Le Conseil prie M. le Ministre de la Santé Publique d'examiner ultérieurement s'il n'y a pas lieu de prendre des sanctions disciplinaires à l'égard des fonctionnaires de son département qui n'ont pas accompli convenablement leur devoir.

o
o o

REDACTION DES COMMUNIQUES RELATIFS AUX OPERATIONS MILITAIRES.

Le Conseil marque son accord concernant la nécessité de rédiger quotidiennement un communiqué de propagande relatif aux opérations militaires belges.

o
o o

EVACUATION DE LA RESERVE DE RECRUTEMENT.

Le Conseil marque son accord concernant l'évacuation immédiate, vers la France, des hommes appartenant à la réserve de recrutement qui se trouvent dans la région située entre le canal Albert et la Meuse et la ligne Anvers, Lierre, Wavre, Namur.

o
o o

LIEU DE REUNION DU CONSEIL.

Dans le cas où il ne serait pas possible au conseil de se réunir au local habituel, les ministres se rendront à Ganshoren, avenue Van Overbeeke n° IO.

o
o o

POLITIQUE A SUIVRE A L'EGARD DES REFUGIES HOLLANDAIS.

Le Conseil marque son accord concernant l'évacuation vers la Flandre Zélandaise, des réfugiés hollandais en Belgique.

o
o o

MM. GUTT, Ministre des Finances et BALTHAZAR, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, sortent de la salle du Conseil.

o
o o

PARUTION D'UN FIIM DE PROPAGANDE CONCERNANT LES OPERATIONS DE L'ARMEE BELGE.

Le Conseil marque son accord concernant la publication d'un film de propagande relatif à l'activité de l'armée belge.

o
o o

EXPOSE DE LA SITUATION INTERNATIONALE.

M. SPAAK, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, fait un exposé de la situation internationale. Il signale qu'il a invité l'Ambassadeur d'Allemagne à quitter le territoire belge.

M. von Bulow Schwante n'a accepté de quitter la Belgique que lorsqu'il a appris que l'Ambassadeur d'Espagne s'engageait à défendre les intérêts allemands en Belgique. L'Ambassadeur d'Espagne n'a d'ailleurs accepté cette

mission que pour rendre service à la Belgique. Son offre est faite à titre purement personnel. Aux membres du corps diplomatique qui ont demandé s'ils pouvaient se disperser, M. le Ministre des Affaires Etrangères a réponde par l'affirmative.

Le Conseil marque son accord au sujet de l'attitude adoptée par M. le Ministre des Affaires Etrangères.

o
o o

DEPART DE BRUXELLES DES BUREAUX DU SENAT ET DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

M. PIERLOT, Premier Ministre, signale que les bureaux du Sénat et de la Chambre des Représentants sont partis à Ypres. Plusieurs parlementaires ont exprimé le désir d'accompagner le gouvernement. Certains Ministres d'Etat ont exprimé un désir identique.

Le Conseil marque son accord à ce sujet, à la condition toutefois que dans l'hypothèse où des Ministres d'Etat et des parlementaires accompagneraient le gouvernement, cela se fasse à titre officieux.

o
o o o

DEPART DE BRUXELLES DES DIRECTEURS DE JOURNAUX ET DE CERTAINS JOURNALISTES.

M. PIERLOT, Premier Ministre, signale qu'un accord est intervenu entre les directeurs de journaux au sujet de la publication d'un journal unique. Les directeurs de journaux ont cependant demandé que les journalistes qui s'occuperaient du nouvel organe puissent partir avec le gouvernement.

M. le Premier Ministre ne partage pas ce point de vue. Il serait néanmoins disposé à mettre les moyens de transport nécessaires à la disposition des intéressés et d'avertir ceux-ci lorsque le gouvernement quittera la capitale.

Le Conseil marque son accord à ce sujet.

o
o o

RASSEMBLEMENT DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT A OSTENDE.

Le Conseil décide que, dans l'hypothèse où le gouvernement abandonnerait la capitale, le centre de ralliement de ses membres serait à Ostende, à l'Hôtel Royal Astor.

o
o o

EVACUATION DES ARCHIVES.

M. DELFOSSE, Ministre des Communications, tient le Conseil au courant des mesures qu'il a prises en vue d'assurer l'évacuation des archives.

o
o o

EVACUATION DES SUSPECTS.

Le Conseil marque son accord concernant l'évacuation, vers la France, des personnes suspectes qui ont été arrêtées.

Il fait confiance à MM. les Ministres de la Justice et des Communications en vue d'assurer ces évacuations.

Il est également entendu que les personnes arrêtées pour motif politique jouiront d'un régime spécial.

o
o o

EVACUATION VERS LA FRANCE DES NAVIRES BELGES SE TROUVANT A ANVERS.

Le Conseil marque son accord concernant l'évacuation immédiate vers la France des navires belges se trouvant à Anvers.

o
o o

PROJET D'ARRETE-LOI MODIFIANT L'ARTICLE 555 DU CODE PENAL ET IMPOSANT TEMPORAIREMENT DES OBLIGATIONS AUX PERSONNES QUI HEBERGENT CERTAINS ETRANGERS.

Le Conseil marque son accord.

o
o o

RENGAGEMENT A L'ARMEE DES ANCIENS COMBATTANTS QUI OFFRENT LEURS SERVICES.

Le Conseil fait confiance à M.le Ministre de la Défense Nationale en vue de régler cette question.

o
o o

DISPOSITIONS A PRENDRE EN PREVISION D'UN ENTRETIEN AVEC M. REYNAUD, PRESIDENT DU CONSEIL FRANCAIS.

M. PIERLOT, Premier Ministre, propose au Conseil de demander au Gouvernement français le renouvellement de la déclaration de Ste-Adresse. Des clauses spéciales seraient ajoutées en ce qui concerne le Congo, le Ruanda-Urundi et le Grand Duché du Luxembourg.

M. le Premier Ministre signale également que des clauses devront être prévues pour régler les questions économiques, financières, douanières, de transport de réfugiés, de réquisitions, etc.

o
o o

La séance est levée à 17 heures.

Secrétaire du Conseil,

Le Premier Ministre,